

Rapport du webinaire thématique du FPD sur le thème « Numérisation »

Réunion virtuelle du 3 novembre 2020

Dans le cadre du FPD virtuel, qui a démarré en juillet avec une série de réunions régionales suivie d'une consultation à l'échelle mondiale sur la programmation présidée par Koen Doens (directeur général de la DG DEVCO), le 15 septembre a vu le lancement d'une seconde série de webinaires thématiques dont le but était d'affiner les recommandations du FPD à l'UE par un examen de ses priorités clés. Ce troisième webinaire thématique mondial, qui s'est tenu le 3 novembre, a rassemblé les membres du FPD et des experts techniques pour parler de la politique de l'UE en matière de numérisation au service du développement.

L'objectif de ce webinaire thématique était d'examiner les façons dont la politique de l'UE en matière de numérisation au service du développement à l'égard des pays partenaires peut aider ces derniers à relever les nombreux défis que l'adoption rapide de nouvelles technologies représente pour leur société.

Après une présentation faite par Barbara Barone (chargée de mission, Numérisation au service du développement, unité C5 Villes, autorités locales, numérisation et infrastructures, DG DEVCO) et des éclaircissements donnés par Paolo Cicarelli (chef de l'unité C5 Villes, autorités locales, numérisation et infrastructures, DG DEVCO) et Laura Bretea (chargée de mission, Gouvernance démocratique, unité B1 Égalité entre les hommes et les femmes, droits de l'homme et gouvernance démocratique, DG DEVCO), le débat interactif a traité des questions suivantes :

- Comment la programmation et la mise en œuvre de la politique de l'UE en matière de numérisation au service du développement peuvent-elles contribuer à réduire les inégalités, assurer une transition juste et ne laisser personne de côté ?
- Comment renforcer l'environnement favorable (et donc les rôles et le travail de la société civile ainsi que des gouvernements locaux et régionaux) à travers la mise en œuvre de la politique de l'UE en matière de numérisation au service du développement ?
- Comment les partenariats multipartites (et donc la société civile ainsi que les gouvernements locaux et régionaux) peuvent-ils contribuer efficacement à la mise en œuvre de la politique de l'UE en matière de numérisation au service du développement aux niveaux mondial, national et local ?

Messages clés

Fossé numérique La première problématique soulevée est aussi un appel à la prudence : Comment pouvons-nous collaborer pour combler le fossé numérique alors que près de la moitié des habitants de la planète n'ont même pas accès à Internet ? Pour les pays en développement, les priorités restent la

démocratie, les droits de l'homme et l'amélioration de l'administration publique. Il importe de garder à l'esprit la façon dont la numérisation peut contribuer à favoriser ces priorités. À cause des énormes différences en termes d'accès et de compétences entre les pays et en leur sein, l'UE doit adopter une position proactive pour s'atteler à cette nouvelle forme d'inégalité, qui a été d'autant plus accentuée par la crise de la COVID-19 : lorsque, lors du confinement, toutes les activités d'enseignement et de formation ont été mises en ligne, nous avons pris la véritable mesure du fossé numérique en voyant les populations sans appareils ni connexions se retrouver sur le carreau. Dans le but d'adopter une telle position, il est crucial de collecter, d'analyser et d'exploiter diverses données ventilées par revenu, sexe, âge, origine raciale ou ethnique, statut migratoire, handicap, situation géographique et autres caractéristiques pertinentes dans les contextes nationaux, cela pour comprendre les taux de participation et les tendances plus générales et afin d'adapter les processus en partant de l'analyse des données.

Infrastructures Comme l'accès au numérique dépend des infrastructures, l'aide de l'UE devrait explorer de nouvelles technologies pouvant offrir des services à large bande pour un accès local ou des initiatives ciblant les premiers obstacles à l'accès, comme la question de la possession d'un téléphone portable (coût élevé des appareils). Les systèmes satellitaires peuvent apporter un accès à haut débit aux parties peu desservies du monde, mais peu de fournisseurs de liaison à large bande par satellite y ont réussi jusqu'à présent. De plus, il importe de savoir qui sont les propriétaires des infrastructures, car ceux-ci ont ainsi une influence considérable sur les sphères économiques, sociales et politiques du pays. C'est pourquoi il pourrait être intéressant d'étudier la possibilité de fournir un accès à large bande à travers des partenariats multipartites fondés sur la transparence et l'appropriation collective.

Sécurité et transparence des données Dans ce domaine, comme avec les infrastructures, toute considération soulève d'abord une question fondamentale : Qui gère les données ? Il est entendu que les données devraient être accessibles au public sans restrictions, mais il importe également de mettre à disposition un espace numérique sûr et de garantir la sécurité des données. Comme les droits numériques sont aussi des droits civiques, il faut s'employer activement à protéger les données en s'attaquant aux menaces numériques, d'une part, et en dispensant formations et assistance technique aux OSC, aux communautés locales et aux personnes, d'autre part.

Réglementation et fiscalité L'innovation prend de vitesse les cadres juridiques et réglementaires ainsi que la capacité des régulateurs à relever les nouveaux défis. C'est pourquoi l'UE devrait montrer l'exemple en aidant ses pays partenaires à adopter des réglementations respectueuses des droits de l'homme et, dans le même temps, à éviter les cadres juridiques et réglementaires qui restreignent la liberté d'expression de la société civile. Avec des réglementations innovantes, la numérisation peut aussi devenir un moteur de réformes favorables à la formalisation du secteur informel ainsi qu'un moyen de promouvoir le dialogue social et la protection sociale. Cela, bien sûr, ne sera guère possible sans une fiscalité appropriée, un défi qui nécessitera une action concertée entre les diverses parties prenantes. À cet égard, les autorités locales ont déjà commencé à préparer le terrain en instaurant des pratiques susceptibles de devenir des modèles pour l'élaboration d'une approche de la fiscalité qui soit territoriale et centrée sur les personnes. Comme elle détient un pouvoir normatif fort, l'UE pourrait adopter des principes de base pour favoriser un développement durable facilité par le numérique qui prend en considération les dimensions environnementale, sociale, politique et économique de la numérisation.

Capacités et compétences Il est urgent que des programmes d'habileté numérique comblent le fossé qui existe en matière d'accès aux technologies. L'amélioration des compétences numériques est essentielle non seulement pour les OSC, mais aussi pour d'autres acteurs tels que les organisations d'employeurs, les représentants des gouvernements locaux, les agriculteurs, les groupes de femmes, etc. À cette fin, des coopératives mettent déjà des infrastructures numériques ouvertes à la disposition des PME, des enfants ou des femmes et pourraient jouer un rôle clé en dispensant à leurs membres des

formations aux compétences numériques et aux questions connexes. Néanmoins, ces asymétries en termes de capacités n'affectent pas seulement des personnes et des groupes, mais aussi des pays. La Commission européenne pourrait donc envisager d'aller plus loin que l'échange de bonnes pratiques en se dirigeant vers des politiques de transfert de technologie.

Genre L'écart numérique et celui entre les hommes et les femmes se nourrissent l'un de l'autre, formant un cercle vicieux d'exclusion qui risque de laisser les femmes et les filles de côté. Pour éviter cela, l'UE pourrait soutenir des initiatives qui voient des organisations s'unir afin de mettre en place des formations sur l'engagement virtuel et de partager ressources et idées, comme ce qui s'est fait avec la réponse féministe à la COVID-19 (<https://www.feministcovidresponse.com/>). Toutefois, il faut être conscient du fait que l'environnement numérique induit aussi de nouvelles possibilités et de nouveaux risques, par exemple pour les femmes responsables politiques, qui disposent de moyens plus efficaces de s'engager au niveau local mais s'exposent aussi à davantage d'abus en ligne.

Rôle actif des AL Il faut encourager les AL à aller de l'avant concernant l'adoption des technologies numériques dans les pays en développement : elles doivent s'impliquer dans cette évolution, car elles joueront un rôle crucial pour promouvoir la numérisation, garantir la protection des données, améliorer le numérique pour faciliter la vie quotidienne, stimuler la démocratie locale et créer des jeunes entreprises et des plateformes qui soutiendront leurs objectifs à l'échelle locale. Les AL peuvent partager ces expériences de développement centralisé. Il faut savoir que les villes intelligentes européennes sont reconnues à l'échelle mondiale comme des championnes numériques pour favoriser le développement local grâce aux technologies numériques. Les AL peuvent également partager l'analyse des enjeux de la numérisation ainsi que des bonnes pratiques concrètes qui promeuvent les valeurs de l'UE. À ce titre, les AL devraient aussi trouver leur place dans le projet D4D Hub.

Société civile La numérisation aide les OSC à participer aux débats politiques mais, dans le même temps, contribue au rétrécissement de l'espace dévolu à la société civile. L'UE doit investir dans des mesures adéquates d'appui à la société civile, qui dépend maintenant de l'accès aux réseaux informatiques, aux téléphones portables, au spectre sans fil et aux serveurs distants (le « Cloud ») pour ses activités quotidiennes. Comme tout cela ne devrait pas être le privilège de la seule société civile du nord, des mesures d'appui financier et technique doivent permettre aux organisations de la société civile d'accéder à des connexions Internet sûres et fiables et à des espaces physiques pour en faire usage. Quant aux formations numériques et à la création d'outils virtuels, il importe d'y impliquer les représentants d'OSC capables de s'y atteler avec efficacité, en faisant appel à des organisations locales qui assurent la formation d'autres organisations et aident les acteurs des OSC à découvrir des modèles numériques durables, permettant ainsi la maîtrise collective des données.

L'utilisation d'**espaces citoyens participatifs** doit s'accompagner d'un **appui financier et technique** pour permettre aux organisations de la société civile d'accéder à des connexions Internet sûres et fiables et à des espaces physiques (bureaux, salles de réunion, etc.) pour en faire usage. Ce qui s'avère être un ensemble fragmenté et indépendant d'activités et d'acteurs – un espace vivant et dynamique où évolue la société civile – est totalement tributaire de systèmes numériques détenus et gérés par des entreprises et des gouvernements, qui peuvent en fermer l'accès à tout moment. Des mesures d'appui s'imposent aussi pour sensibiliser les acteurs de la société civile au numérique et améliorer leurs connaissances dans ce domaine. Cet appui se concrétisera par des formations numériques et la création d'outils virtuels avec lesquels les représentants d'OSC apprendront à s'impliquer dans ces espaces politiques. Les OSC locales et les autorités locales compétentes en la matière peuvent organiser de telles formations, car elles sont très souvent proches des communautés locales.

Partenariats multipartites Les mouvements coopératifs, tout comme les OSC et les syndicats, mènent des débats cruciaux sur la façon de mettre en place une collaboration multipartite en utilisant des outils

permettant la maîtrise des données. Le rôle de la Commission européenne devrait consister à établir un cadre pour s'assurer que toutes les parties prenantes puissent collaborer dans un environnement sûr, que les utilisateurs gardent le contrôle de leurs données et que les acteurs numériques de plus petite taille puissent entrer en jeu. L'Internet repose sur des normes ouvertes qui promeuvent un réseau plus démocratique. Donc les outils sont disponibles, il ne reste plus qu'à les adopter. La Commission européenne pourrait mettre en place un pôle multipartite en ligne pour les OSC, qui permettrait aux partenaires d'échanger leurs vues sur les besoins et les pratiques. Ce pôle pourrait notamment inclure une bibliothèque de solutions interopérables de source ouverte pour faciliter la collaboration. Il serait utile d'impliquer dans ces partenariats multipartites des experts appartenant aux entités qui favorisent cette innovation numérique, par exemple les plateformes de la CNUCED qui intègrent déjà ce type de partenariat et sont capables de générer de bonnes pratiques. Parmi les autres exemples présentés, il y avait aussi la plateforme coopérative UP&GO, le *Digital Development Partnership* (DDP) de la Banque mondiale et Net Hope, un consortium de près de 60 grandes organisations mondiales sans but lucratif faisant cause commune avec plus de 60 entreprises technologiques et partenaires de financement.

Délégations de l'UE Il est important que les Délégations de l'UE s'appuient sur les initiatives existantes. Une première étape pourrait ainsi consister à déterminer quels acteurs sont déjà actifs à quels endroits, cela afin de faire le point sur ce qui est déjà en place, de constituer des connaissances collectives et de partager les bonnes pratiques. L'établissement d'une cartographie des acteurs déjà actifs permettra aussi d'ajouter de la transparence au processus de transformation numérique et à la prise de décision dans ce domaine. Compte tenu des effets de la numérisation sur des phénomènes politiques tels que la polarisation, les Délégations de l'UE doivent impérativement évaluer les implications de leurs actions par rapport à la qualité des institutions et au discours politique. À cet égard, la Commission européenne est déjà occupée à élaborer un manuel sur le thème « Numérisation et démocratie » à l'intention des Délégations de l'UE, une initiative prometteuse qui devra être complétée par des cartographies et des consultations régulières qui permettront de suivre le rythme des nouvelles évolutions et de s'assurer que personne n'est laissé pour compte.